

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC,

AUX AGENS NATIONAUX PRÈS DES COMMUNES.

L'Imprécision des pouvoirs, une confuſion hiérarchique, nées de la conſpiration dont les chefs viennent d'être frappés, ſurvivoient à leurs auteurs perfides & menaçoient de continuer le mal qu'ils commencèrent.

La Convention nationale l'a ſenti : le décret du 14 frimaire a été rendu, & les reſtes impurs de la Conſtitution monarchique s'écroulans, ont fait place à une organiſation imposante, républicaine, révolutionnaire.

L'exécution des lois dormoit : elle ſe réveille. Les formes paraſites, entravantes, légicides ſont ſimplifiées; la complication de ces poids qu'on attachoit autour de l'exécution, ces repos jetés ſur ſon paſſage, ces lenteurs ſolemnelles, ces lambeaux de l'anarchie constituée par les deux premières aſſemblées, n'envelopperont plus la Loi.

Elle vous révelera les détails de ces réformations importantes.

Nous allons vous entretenir de celle qui vous a particulièrement pour objet.

C'eſt vous que la loi a choiſis pour être les aſſidus ſurveillans de ſon exécution.

Les procureurs des communes & leurs ſubſtituts ſont ſupprimés.

Des agens nationaux les remplacent.

Le titre & les fonctions de ces agens appartiennent proviſoirement aux procureurs des communes & à leurs ſubſtituts.

Ils ſubiſſent une épuration dans la commune.

La liſte eſt envoyée dans les vingt-quatre heures au diſtrict de leur arrondiſſement, pour y être proclamée publiquement.

Le diſtrict tranſmet cette liſte à la Convention.

La Convention remplace provisoirement les agens rejetés près les districts.

Requérir & poursuivre l'exécution des lois révolutionnaires, ainsi que celle des mesures de sûreté générale & de salut public, dénoncer les négligences & les infractions, parcourir l'arrondissement du territoire pour y suivre la marche de la loi, en être l'œil & le satellite inséparable : voilà vos fonctions.

Etre toujours à leur hauteur, transmettre au district, tous les dix jours, un compte rendu de l'exécution, & tous les mois une analyse raisonnée de ce compte & de votre correspondance, ne franchir jamais le cercle de votre attribution, le remplir avec une scrupuleuse religion : voilà vos devoirs.

Ouvriers de l'exécution des lois, que la perspective du bonheur, dont elles sont enceintes, enflamme, soutienne & agrandisse votre pensée.

L'édifice chanceloit sous les mains qui l'ébranloient en tout sens ; celles mêmes qui s'avançoient pour le soutenir, pouvoient, si elles n'étoient guidées, en précipiter les pièces les unes sur les autres : pour le reporter & le rasseoir entier sur sa base, il falloit que tous les bras s'avançassent au même instant dans un ordre donné, & en s'entrelaçant sans se mêler.

Les autorités sont ces bras : la Convention leur a donné le signal, & l'ordre suivant lequel chacun devoit, pour sa part, travailler à l'affermissement de la liberté.

Plus de tensions divergentes & partielles, par conséquent plus de convulsions.

Un mouvement vaste, simultané, donne l'impulsion à chaque ressort, qui agit avec d'autant plus de force, qu'il est à sa place & dégagé de frottement.

L'effort que perdoient telles autorités en pesant sur telle autre, reporté tout entier à sa véritable place, presse les ennemis de la chose publique.

Ce qui éternise les révolutions, & prépare la lassitude que guette l'infatigable despotisme, c'est de laisser égarer en ruisseaux la force révolutionnaire, au lieu de la ramener toute entière à la source nationale, & de l'épancher de-là en torrent.

Vous le voyez, Citoyens, c'est sous cette masse, dont vous faites part, que seront écrasées nos communes ennemies : de cette mesure de vos travaux, dépend la fin de cette guerre à outrance. C'est alors que vous vous reposerez sous l'arbre de la liberté, qui, fécondé par le sang des conspirateurs, balancera sur vos têtes ses fruits délicieux.

N'oubliez pas, Soldats de la révolution, que personne ne doit sortir du rang, ou dépasser son poste, même par excès de zèle. Vous êtes soumis à une discipline dont dépend la victoire.

Un Romain livra son fils à la mort, pour avoir combattu sans l'ordre de son chef.

La Nation est ce chef. Sa justice est aussi sévère qu'inévitable

Placés entre la peine & le devoir, vous choisirez ce dernier, non par un sentiment de crainte, auquel des cœurs républicains sont inaccessibles, mais par des motifs généreux, par amour du bien, par besoin de le faire.

Salut et fraternité.

Signé, Billaud-Varenne, Robespierre, Carnot, C. A. Prieur, B. Barère, R. Lindet et Couthon.

